



## Multi Accueil: « LA RESPELIDO »

# AUTORISATIONS PARENTALES ADMINISTRATIVES

NOM DE L'ENFANT : .....

PRENOM : .....

### AUTORISATION DE SORTIE

Je, soussigné, monsieur.....en ma qualité de père

Je, soussignée, madame.....en ma qualité de mère

Autorise (autorisons) mon (notre) enfant à participer aux activités proposées par le personnel à l'extérieur de la structure (promenades, sortie à la bibliothèque...).

Sous la responsabilité d'un personnel diplômé, mon enfant est toujours encadré par un agent de la structure et éventuellement un stagiaire ou bénévole autorisés. Une personne peut accompagner deux enfants.

Date :

Signature du père :

Signature de la mère :

### AUTORISATION DE FILMER OU DE PHOTOGRAPHER MON ENFANT

J'autorise le personnel à filmer ou prendre mon enfant en photo à des fins utiles au fonctionnement de la structure (anniversaires, festivités, spectacles, documentaire sur la vie des enfants...).

J'autorise les intervenants extérieurs (journaliste, animateur de spectacle...) à prendre mon enfant en photo

Cocher la ou les autorisations

Date :

Signature du père :

Signature de la mère :

# PROCURATIONS PARENTALES

## PERSONNES AUTORISEES A PRENDRE L'ENFANT

LIEN DE PARENTE AVEC L'ENFANT	NOM-PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
PERE			Tél dom: Tél bureau: Tél port:
MERE			Tél dom: Tél bureau: Tél port:
			Tél dom: Tél bureau: Tél port:
			Tél dom: Tél bureau: Tél port:
			Tél dom: Tél bureau: Tél port:

Je soussigné, monsieur.....en ma qualité de père

Je soussignée, madame.....en ma qualité de mère

Autorise (autorisons) les personnes mentionnées ci-dessus à venir chercher mon (notre) enfant.

En cas d'urgence et dans la mesure où la directrice n'arriverai pas à me (nous) joindre, je l'autorise (autorisons) à contacter ces personnes pour venir chercher mon (notre) enfant.

Date :

Signature du père :

Signature de la mère :

Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant dans la structure doivent être majeures.

Leur carte d'identité leur sera demandée **la première fois**.

Les parents doivent impérativement prévenir la structure chaque fois qu'une de ces personnes doit venir chercher leur enfant.

Il pourra être autorisé à titre **exceptionnel** qu'une personne non inscrite vienne chercher l'enfant, dans ce cas le parent doit nous prévenir par téléphone et délivrer une autorisation écrite à ladite personne.